



Association **PACIFIQUE**
Ensemble sur les océans

Association Pacifique

Conditions générales d'embarquement comme passager à bord du *Fleur de Passion* et du *Mauritius*

Juin 2017

Association Pacifique : 9bis rue de Veyrier, 1227 Carouge
www.pacifique.ch - info@pacifique.ch

Préambule

Vivre, apprendre et partager à bord d'un voilier "de travail"

L'association Pacifique, organisation à but non-lucratif créée à Genève en 2002, veut donner au plus grand nombre, en particulier aux jeunes de la région genevoise et romande, la possibilité de vivre une expérience de vie en mer et de partir ainsi à la découverte du grand large, des autres et de soi-même.

Dans cet esprit, elle accueille, conçoit et accompagne des projets de navigation scientifique, socio-éducatifs de sensibilisation à l'environnement ou autre, à bord de ses deux voiliers : le *Fleur de Passion*, un ketch de 33 mètres qu'elle a entièrement restauré de 2003 à 2009, et le *Mauritius*, une goélette de 30 mètres. Tous deux sont conçus comme des bateaux « de travail » dévolus au « faire ensemble » sur lesquels chaque personne qui embarque est un équipier à part entière, œuvre et partage les exigences de la vie en mer.

CONDITIONS GENERALES

1. Equipiers à bord

Les personnes qui embarquent individuellement ou dans le cadre des projets organisés en partenariat avec l'association Pacifique sont appelées « équipiers ».

Il n'y a pas de limite d'âge pour l'embarquement des seniors à bord. Mais les caractéristiques des activités liées à la manœuvre sur un vieux gréement et aux déplacements sur un voilier en haute mer sont à prendre en compte dans la décision d'effectuer une demande de réservation pour un embarquement.

Les adolescents jusqu'à 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte ; une décharge de responsabilité spécifique est demandée pour les mineurs.

2. Définition d'un embarquement à bord d'un "bateau de travail"

Un embarquement à bord a pour objet d'initier l'équipier à la manœuvre et à la vie à bord conçu comme un "bateau de travail". Sous la conduite d'un équipage professionnel de quatre personnes minimum (un skipper, un bosco, un mécanicien et un matelot-intendant), l'équipier est amené à :

- S'initier et participer à la manœuvre : appareillage, mouillage et accostage, apprentissage de la nomenclature, maniement des voiles et des cordages, etc.
- S'initier à la navigation : lecture des cartes marines, familiarisation avec les instruments de bord, initiation à la météo, tenue du livre de bord, etc.
- Participer à la conduite du bateau : prise de quart sous la responsabilité d'un chef de quart (selon capacités et en fonction des besoins), maintien du cap, etc.
- S'initier au matelotage

Chaque équipier participe également :

- À l'entretien courant du bateau (peinture, nettoyage, etc.)
- Aux différentes tâches inhérentes à la vie à bord telles que l'entretien des parties communes, l'avitaillement et la cuisine.

Au gré des différents projets scientifiques, socio-éducatifs ou autres qui se déroulent à bord, parfois simultanément, l'association Pacifique favorise les interactions, les synergies et les échanges de connaissances entre les personnes naviguant, dans une approche multidisciplinaire.

En fonction de leurs compétences théoriques et pratiques et des disponibilités liées à la navigation, les navigants seront invités à proposer des "ateliers du bord" destinés à partager leur savoir et leurs connaissances avec les autres membres navigants.

3. Compétences maritimes

Aucune compétence maritime n'est requise pour embarquer à bord. Chaque embarquement est une initiation à la vie et la manœuvre de bateaux entièrement restauré par l'association Pacifique, encadré par un équipage professionnel. Les navigations sont ouvertes à tous, débutants, amateurs et marins expérimentés.

4. Aptitudes physiques

L'équipier est tenu de faire compléter et signer par son médecin et par lui-même un certificat médical d'aptitude à l'embarquement (document fourni par l'association Pacifique lors de l'inscription), à renvoyer à celle-ci avant le début du stage.

La vie à bord d'un navire présente en effet un certain nombre de contraintes et de risques. Il convient d'une façon générale de s'assurer que l'état de santé de l'équipier soit compatible avec l'embarquement. En cas de doute, l'équipier devra consulter son médecin avant de s'inscrire à une navigation, de façon à éviter de devoir ultérieurement annuler son inscription et de subir les pénalités d'annulation. De façon plus précise il convient de veiller aux facteurs suivants, qui peuvent constituer des contre-indications :

- Toute affection (épilepsie, trouble du rythme cardiaque...) faisant courir le risque d'une perte brutale de connaissance,
- Les maladies cardio-vasculaires,
- La grossesse, qui contre-indique formellement l'embarquement,
- L'intégrité fonctionnelle des membres inférieurs et supérieurs et l'absence d'handicaps sensoriels (visuel et/ou auditif) sont requises pour participer aux manœuvres,
- Une maladie non stabilisée ou en cours d'évolution ou une maladie nécessitant une surveillance ou un traitement régulier en milieu spécialisé.

Le médecin consulté pour établir ce certificat médical guidera sur l'opportunité à embarquer en fonction de la nature des pathologies incompatibles avec les activités à bord de *Mauritius*.

VIE PRATIQUE

Hébergement

Lors de l'embarquement, chaque équipier se voit attribuer une cabine par le skipper. Dans ces cabines, de 2 à six places, les couchettes sont des bannettes type marine de 60 par 190cm. Des draps et des oreillers sont fournis par l'équipage. Toutefois il est conseillé de se munir de ses propres draps.

Les bateaux sont équipés d'une cabine de douche et de toilettes individuelles. Les ressources du bateau en eau potable étant limitées, il est recommandé d'en faire une consommation responsable. Le voilier dispose d'alimentation de 220 V pour vous permettre de recharger les batteries de vos appareils, quoique le courant soit à consommer avec parcimonie.

Le sac de l'équipier

Chaque équipier dispose, pour ses effets personnels, d'un endroit de rangement. Pour des raisons de place, il est toutefois conseillé d'emporter un minimum de vêtements. Le sac de voyage souple est idéal. En raison de leur encombrement, les valises ne peuvent être embarquées.

D'une façon générale, prévoir des vêtements chauds, même en été (les quarts de nuit peuvent être frais), et des vêtements de rechange. La composition type du sac de l'équipier est la suivante :

- Sac de couchage obligatoire ;
- Veste et pantalon de quart ou cirés ;
- Bottes de caoutchouc ou de cuir étanches ;
- Chaussures de tennis ou de pont (semelles antidérapantes) ;
- Pull-overs ou polaire ;
- Pantalons ;
- Tee-shirts ou chemisettes ;
- Linge de corps
- Chaussettes chaudes ;
- Serviette et nécessaire de toilette ;
- Bonnet et casquette ;
- Lunettes de soleil et crème solaire ;
- Gants de laine selon la saison et de travail (cuir souple) éventuellement ;
- Appareil photo, caméra (l'équipage du Mauritius et l'association Pacifique déclinent toute responsabilité concernant les objets de valeur que vous transportez avec vous).
- Passeport en cours de validité

L'embarquement de boissons alcoolisées est strictement interdit.

VIE PRATIQUE (suite)

Questions médicales

Si vous suivez un traitement médical, vous devez vous munir d'une quantité suffisante de vos médicaments pour la durée totale de votre embarquement. Le *Mauritius* est équipé d'une dotation médicale réglementaire, qui n'est utilisable qu'en cas d'urgence et sur avis d'un médecin. L'équipage n'est pas habilité à délivrer de médicaments dans d'autres circonstances.

Mal de mer

Si vous êtes sujets au mal de mer, munissez-vous à titre préventif des médicaments nécessaires avant votre embarquement. Renseignez-vous à cet effet auprès de votre pharmacien ou de l'association Pacifique.

Le mal de mer est souvent provoqué par la faim, le froid ou la fatigue. N'hésitez pas, par conséquent, à bien vous couvrir et à manger. Il ne durera en général pas plus d'une journée. Nul n'est à l'abri de ces désagréments, même les plus grands marins.

Quarts

Pour assurer la continuité du service à la mer, l'équipage et les équipiers sont répartis en groupes qui prennent successivement le quart, se reposent, déjeunent, etc. L'affectation aux différents quarts est de la responsabilité du skipper.

Selon la durée de la navigation, les équipiers n'effectuent pas nécessairement toujours les mêmes heures de quart afin de profiter de tous les moments de vie à bord avec l'ensemble de l'équipage.

Repas et intendance

L'avitaillement du bateau est confié à l'intendant du bord, sous la responsabilité du skipper. C'est lui qui veille à l'approvisionnement et au stockage des denrées alimentaires, en particulier les denrées périssables. La préparation des repas ainsi que les tournus de vaisselle sont organisés conjointement par l'intendant et le skipper, qui ont autorité pour répartir les différentes tâches liées aux repas parmi les équipiers.

Renseignements

L'association Pacifique se tient à votre disposition d'ici votre embarquement pour tout renseignement complémentaire.

COÛTS D'EMBARQUEMENT

1. Hébergements et nourriture :

Adulte: CHF 120.- par jour et par personne

Enfant jusqu'à 16 ans: CHF 60.- par personne

Ce montant couvre :

- l'hébergement en cabine double, triple ou en dortoir de six personnes
- la pension complète à bord
- l'initiation à la manœuvre, à la navigation, à la conduite du bateau et au matelotage sous la conduite d'un équipage professionnel et les activités du bord

2. Affiliation à l'association Pacifique :

Toute personne, adulte comme enfant, qui embarque sur un bateau de l'association Pacifique est tenue d'en être membre en vertu d'obligations légales. La cotisation de membre, valable pour l'année civile, s'élève à:

Membre individuel : CHF 80.-

Membre famille : CHF 120.-

Membre groupe (institutions, entreprises) : CHF 300.-

2. Caisse de bord : Inclut dans le forfait journalier. Ce montant couvre les frais de fuel et autres consommables inhérents à la navigation ainsi que les frais de port.

Remarque :

- Les coûts d'embarquement ne couvrent pas les frais d'acheminement de l'équipier entre son domicile et le lieu d'embarquement ni le retour entre le port de débarquement et son domicile. Il lui appartient de faire le nécessaire pour arriver en temps utile sur le lieu de l'embarquement et pour organiser son retour.
- Pour plus de renseignements: info@pacifique.ch

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute personne désireuse d'embarquer, que ce soit individuellement ou dans le cadre d'un groupe, est tenue de verser au moment de l'inscription, et au moins 30 jours avant l'embarquement, un acompte de 30% des frais d'embarquement (non remboursable) ainsi que sa cotisation annuelle à :

Association Pacifique

CCP : 17-503860-1
IBAN : CH80 0900 0000 1750 3860 1
BIC : POFICHBEXXX

(pour tout virement en €, merci de nous contacter aux coordonnées ci-dessous)

L'inscription devient effective au versement du solde au plus tard quinze jours avant la date d'embarquement et dès lors que les documents ci-après dûment remplis et/ou signés ont été reçus par l'association Pacifique :

- Formulaire individuel d'embarquement
- Formulaire de santé (confidentiel)
- Certificat médical d'aptitude à la navigation en mer
- Règlement de bord
- Copie du passeport, en cours de validité
- Déclaration pour mineur

Remarque :

Il est de la responsabilité de l'équipier de se renseigner avant son départ sur les éventuels visas nécessaires, selon les pays traversés lors des navigations, et de prendre les dispositions en conséquence.

De même, il est de sa responsabilité de s'informer sur la validité du passeport spécifiquement exigée par certains pays (ex: 6 mois après la date de retour).